

## **Recommandation de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) concernant le dépistage du virus de l'hépatite B avant l'initiation d'un traitement par MabThera® (Rituximab)**

Le laboratoire Roche, en accord avec les autorités de santé européennes et l'ANSM, préconise de nouvelles recommandations relatives au risque de réactivation du virus de l'hépatite B chez des patients traités par MabThera® et au dépistage du virus de l'hépatite B (VHB) avant l'initiation d'un traitement par MabThera®.

Les nouvelles recommandations sont les suivantes :

- dépister tous les patients pour le VHB avant d'initier un traitement par MabThera®
- ne pas traiter par MabThera® les patients présentant une hépatite B active
- adresser les patients présentant une sérologie positive pour l'hépatite B, mais sans maladie active, à un médecin spécialisé en hépatologie avant l'instauration du traitement par MabThera®. Ces patients devront être surveillés et pris en charge conformément aux recommandations médicales actuelles afin de prévenir une réactivation du VHB